



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2016/044
Budget Annexe de la
Restauration : affectation
du résultat du compte
administratif 2015

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que
la convocation du conseil avait été établie le
vendredi 18 mars 2016
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-3 et L.2312-4 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratifs ;

Considérant que le compte administratif de 2015 du budget annexe de la restauration fait apparaître les résultats suivants :

- Un résultat excédentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 114 545,62 euros ;
- Un résultat déficitaire de la section d'investissement d'un montant de 107 155,48 euros ;

Considérant que le besoin net de financement de la section d'investissement est de 107 155,48 euros ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale des finances du 9 mars 2016, il est proposé au Conseil Municipal :

1. **DE REPRENDRE** la somme de 107 155,48 euros au compte de réserve 1068 et le solde soit 7 390,14 euros en recettes de fonctionnement au chapitre 002 du budget 2016 ;

2. DE PROCEDER aux ajustements budgétaires en découlant au sein de la décision modificative n°1 du budget annexe de la restauration.

Adopté par : 24 voix pour
6 voix contre
(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL Michel DURAND, Albine DALLE, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY)
4 abstentions
(Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI)

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE



Accusé de réception

Reçu le - 1 AVR. 2016

COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-quatre mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.



Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....34

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur DIAZ

Délibération numéro :
2016/045
Budget Annexe de la
restauration : Décision
Budgétaire Modificative n°1

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le : mercredi 30 mars 2016, que la convocation du conseil avait été établie le vendredi 18 mars 2016
Le Maire



ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Albine DALLE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Isabelle CAMBEFORT, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Claude ASSIER pouvoir à Daniel DIAZ, Sylvie AYOT pouvoir à Alain NAYRAC, Barbara OZANEUX pouvoir à Patrice GINESTE, Frédéric FABRE pouvoir à Nadine TUFFERY

ETAIENT ABSENTS : Denis BROUGNOUNESQUE

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Paul DARDE, Directeur du Pôle projets urbains et aménagements de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment pris en ses articles L.1612-11 et L.2313-1 ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n°2015/020 approuvant le budget primitif 2016 de la ville de Millau ;

Considérant que la décision modificative n°1 de 2016 du budget annexe de la restauration reprend les résultats de l'exercice 2015 ;

Considérant que le résultat déficitaire de la section d'investissement est repris au chapitre 001 pour un montant de 107 155,48 euros couvert par une réserve au 1068 du même montant ;

Considérant que le montant de 7 390,14 est inscrit au chapitre 002 ;

Considérant que dans la décision budgétaire modificative n°1 du budget annexe de la restauration s'équilibre en recettes et en dépenses un crédit de 7 390,14 euros est inscrit pour les denrées alimentaires ;

Considérant que ces inscriptions budgétaires sont retracées dans les tableaux ci-dessous ;

Section de fonctionnement - Dépenses et recettes

- Dépenses

Chapitre	LIBELLE	BUDGET PRIMITIF	DM 1		
			REPORTS (1)	PROPOSITIONS NOUVELLES DU MAIRE (2)	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL (1+2)
	DEPENSES				
O11	Charges à caractère général	914 301		7 390,14	7 390,14
	60611 : fourn. Non stockable eau et ass	3 300			
	60612 : fournitures non stockable énergie élec	37 000			
	60612 : gaz				
	60622 : carburants	4 000			
	60623 : alimentation	410 000		7 390,14	7 390,14
	60624 : produits de traitement	5 000			
	60632 : fournitures petit équipement	30 000			
	60636 : vêtements de travail	3 000			
	6064 : fournitures administratives	2 000			
	6068 : autres matières et fournitures	4 779			
	611 : contrat de prestations de service	3 761			
	6135 : locations mobilières	4 823			
	61522 : entretien des bâtiments				
	61558 : autres biens mobiliers	12 880			
	6156 : maintenance	2 725			
	617 : mission d'accompagnement cuisine				
	6182 : documentation générale et technique	100			
	6226 : honoraires	1 360			
	6228 : divers	1 500			
	6231 : Annonces et insertions	400			
	6236 : catalogues et imprimés	273			
	6262 : frais de télécommunication	1 000			
	627 : services bancaires et assimilés	600			
	6281 : concours divers	100			
	6283 : frais de nettoyage des locaux	2 700			
	62878 : remb frais autres organismes	383 000			
O23	Virement à la section d'investissement	59 000			0,00
O42	Op. d'ordre de transfert entre les sections	20 000		0,00	0,00
	6811 : Dot. Amort. Immob. Incorp. et corp	20 000			0,00
65	Autres charges de gestion courante	172		0,00	0,00
	6542 : perte sur créances irrécouvrables				0,00
	658 : charges diverses de gestion courante	172			
66	Charges financières	51 000	0,00	0,00	0,00
	66111 : intérêts réglés à l'échéance	42 000			0,00
	66112 : intérêts rattachement des ICNE	9 000			
67	Charges exceptionnelles	300			
	673 : titres annulés	300			
	678 : autres charges exceptionnelles				
OO2	Déficit reporté				0,00
	TOTAL DEPENSES	1 044 773	0,00	7 390,14	7 390,14